INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bienvenue chez Euro-Sportring !
Vous trouverez ici des informations sur nos tournois et le voyage. Si vous avez toujours des questions après avoir ces informations, vous pouvez toujours nous contacter.

LA SOCIÉTÉ

Vous pouvez vous attendre à une organisation d'expert de la part d'un partenaire ayant plus de 50 années d'expérience. Tous les tournois sont mis en place en concertation avec les différents clubs sportifs. Pour l'organisateur et Euro-Sportring, il s'agit que toutes les équipes soient chaleureusement accueillies dans un esprit sportif et enthousiaste. La condition est que votre club soit affilié à un club sportif officiel.

Lors d'un tournoi international, plusieurs parties prenantes en assurent le bon déroulement : Euro Sportring, l'organisateur du tournoi et l'accompagnateur du groupe. Chacun a ses propres responsabilités.

Euro-Sportring s'occupe :

- du programme sportif ;
- des festivités autour du tournoi telles qu'indiquées dans sa description ;
- des informations relatives au tournoi, à l'instar du calendrier des matchs, de la liste des équipes participantes, du règlement du tournoi, des résultats des matchs.

L'organisateur du tournoi s'occupe :

- du programme sportif ;
- des festivités du tournoi, telles que mentionnées dans la description du tournoi ;
- des informations relatives au tournoi, telles que le calendrier des matchs, l'aperçu des équipes participantes, le règlement du tournoi, les résultats, etc.

L'accompagnateur se charge :

- des informations aux membres du groupe concernant le voyage, le programme et les documents de voyage ;
- de surveiller le respect du comportement sportif et correct de l'équipe et des membres individuels du groupe sur le complexe sportif, dans l'hébergement et dans l'autocar.

LE TOURNOI

Programme de matchs
Les tournois d'Euro-Sportring respectent les conditions que vous devez appliquer à un tournoi international. Il s'agit donc d'hébergements sportifs de qualité, d'un arbitrage officiel, d'un règlement et d'un calendrier de matchs approuvés. Le calendrier est agencé de telle sorte que toutes les équipes puissent s'attendre à une compétition des plus excitantes jusqu'au dernier coup de sifflet du dernier match.

Exemptions
Les limites d'âge des différentes catégories ne sont pas les mêmes dans tous les pays. Les règles des clubs nationaux diffèrent entre eux. Afin de permettre au plus grand nombre de nationalités possible de participer, le club autorise que des dérogations soient accordées aux équipes venant de pays dans lesquels les groupes d'âges sont différents. Les exemptions anormales sont indiquées sur la fiche d'information du tournoi.

INFO-SERVICE EURO-SPORTRING
A votre arrivée, vous serez personnellement informés par notre représentant local Euro-Sportring du programme, des itinéraires pour se rendre au lieu d'hébergement et aux terrains de sport et d'autres éléments pratiques. Notre personnel est disponible durant tout votre séjour si vous avez des questions ou avez éventuellement besoin d'aide.

HÉBERGEMENT
Euro-Sportring sélectionne avec le plus grand soin un hébergement convenable pour les participants au tournoi. Outre un bon rapport qualité-prix, l'hébergement doit par exemple être adapté aux groupes sportifs et se trouver à proximité des infrastructures sportives.

Une synthèse du type de chambre figure dans l'offre.

Résumé :	
1….8	Nombre de personnes par chambre
A	3 ou 4 personnes par chambre
B	5 ou 6 personnes par chambre
C	2 ou 3 personnes par chambre
F	Chambres multiples, généralement 4-6 personnes par chambre
M	Chambres multiples pour 6 personnes ou plus
T	Unités de généralement 4 à 10 personnes

Règlement intérieur
Un règlement intérieur s'applique dans les logements scolaires et ceux pour jeunes. Celui-ci sera fourni à l'accompagnateur.

Points les plus importants :
- interdiction de fumer, de consommer des drogues et de l'alcool ;
- afin de garantir un séjour agréable à tous les voyageurs, des heures de fermeture sont fixées. En règle générale, les portes ferment à minuit ;
- les participants ne doivent pas utiliser les locaux sans accompagnement ;
- les locaux doivent être laissés propres.

Caution
Les écoles, salles de sport, bungalows et appartements exigent généralement une caution. La caution doit être réglée au comptant à l'arrivée, sauf indication contraire dans l'offre. Lors du départ, après constatation que vous avez bien laissé les locaux propres derrière vous, le montant vous est restitué. Étant donné que la caution doit être directement réglée au lieu d'hébergement (et donc sans l'intervention d'Euro-Sportring), le club est lui-même responsable du remboursement de la caution.

REPAS
La pension est indiquée avec un récapitulatif dans l'offre. Sauf indication contraire dans l'offre, les repas sont servis au lieu d'hébergement. Les repas pendant le trajet ne sont pas compris.

Résumé :	
BB	hébergement et petit-déjeuner
BD	hébergement et dîner
BE	hébergement, sans repas
FB	pension complète
FB-	pension complète moins 1 déjeuner le jour du départ
FB+	pension complète plus 1 dîner supplémentaire le jour du départ
HB	demi-pension
HB-	demi-pension moins 1 dîner le jour de l'arrivée
HB+	demi-pension plus 1 dîner supplémentaire le jour du départ

Les boissons ne sont pas comprises, mais vous pouvez en acheter contre un supplément. Vous pourrez trouver des sandwiches, snacks et autres dans les infrastructures sportives.

Vous pouvez également indiquer d'éventuels souhaits spéciaux (végétarien ou ne mange pas de porc) sur le formulaire d'inscription.

Cafétéria
Pour les équipes qui logent dans un hébergement bon marché, les repas sont proposés dans une "cafétéria". Une cafétéria est un lieu disposant d'équipement de base pour les repas. Une cafétéria peut par exemple être le réfectoire ou le restaurant d'une entreprise, la cantine d'une école, une tente montée sur un terrain de sport.

TRANSPORT PAR EURO-SPORTRING
Euro-Sportring propose le transport avec un bus classique, c'est-à-dire un bus de voyage avec des sièges inclinables et un système sonore. Les frais de séjour du chauffeur, les péages, les taxes de circulation routière et les éventuelles traversées en bateau sont compris.

Euro-Sportring combine le transport de votre groupe avec les adhérents d'un autre club dans le même bus. Euro-Sportring fixe le point de ramassage et l'heure de départ. En raison de l'espace limité destiné aux bagages, les participants ne peuvent pas emmener plus d'1 grand sac/valise en plus du bagage à main.

Le bus est accessible pour les transferts sportifs sur place.

Il est interdit de consommer de l'alcool et de fumer dans le bus.

TRANSPORT PERSONNEL
Si vous gérez votre transport vous-même, vous devez tenir compte du fait que le transport sur place n'est pas compris. Les parcs sportifs se trouvent à l'extérieur des centre-villes et ne sont pas toujours bien desservis par les transports publics.

Si vous voyagez en avion ou en train, Euro-Sportring peut assurer le transfert moyennant un supplément.

NOTIFICATION
Informez vos participants et supporters à l'aide du formulaire de notification ci-joint. Une fois le formulaire et l'acompte reçus, Euro-Sportring vous envoie les informations de réservation et des renseignements supplémentaires.

Nombre de joueurs minimum
Vous devez prendre au moins 2 joueurs remplaçants par équipe. Le nombre minimum de joueurs par équipe (sans les 2 accompagnateurs) est donc :

- football : 13 pour une équipe de 11 joueurs, 11 pour une équipe de 9 et 9 pour une équipe de 7.
- handball : 9
- plus au moins 2 accompagnateurs par équipe.

Date d'inscription
La participation est sous réserve de disponibilité, tout comme le tournoi et l'hébergement. Les inscriptions au tournoi sont closes au plus tard 8 semaines avant le tournoi.

QU'EST-CE QUI EST COMPRIS ?
Voici ce qui est compris dans le prix du participant :

- la participation au tournoi ;
- l'hébergement ;
- les repas suivant la pension ;
- l'accompagnement sur place.

Le transport par Euro-Sportring :

- le déplacement avec un bus de voyage classique ;
- les transferts sportifs
- les frais annexes, tels que les frais de péage, les taxes routières et les éventuelles traversées en bateau ;
- les frais de séjour du/des chauffeur(s).

Assurance voyage et annulation
Le voyage et l'assurance annulation - ne sont pas inclus dans l'offre. Nous vous conseillons de souscrire une assurance pour tous vos participants.

«SGRZ NV protège vos frais de séjour»

La Fondation Euro-Sportring est membre du système de protection de garantie SGRZ NV basé à Rotterdam (1). Cela signifie que les modalités de voyage organisé par Euro-Sportring, telles qu'indiquées dans la proposition sont couvertes par le système de protection de la garantie (version anglaise) de la SGRZ NV. La garantie SGRZ signifie que les frais de voyage prépayés seront remboursés si Euro-Sportring n'est pas en mesure d'organiser le séjour pour des raisons financières. Dans le cas où l'accord avec Euro-Sportring inclut également le transport et que la destination est déjà atteinte, SGRZ NV prendra en charge le voyage de retour. Une contribution obligatoire de € 50,00 par réservation s'applique.

(1) https://www.sgrz.nl/accounts/stichting-euro-sportring/

PAIEMENTS
Le montant du voyage peut être réglé en plusieurs versements.

Acompte

- sur notification sous 3 mois avant le tournoi : € 150,00 par équipe.
- sur notification entre 3 et 2 mois avant le tournoi : 25% de la somme totale du voyage.
- sur notification sous 2 mois avant le tournoi : 100% de la somme totale du voyage.

Autres paiements :
Une fois qu'Euro-Sportring aura confirmé votre inscription, vous recevrez un échéancier de paiement. En général, vous devez payer sous 3 semaines à compter de la réception de la confirmation 25% du montant total du voyage. Le paiement final s'effectue au plus tard 8 semaines avant le départ.

Annulations
Les frais d'annulation sont indiqués dans l'article 6 des Conditions Générales. Nous attirons votre attention sur le fait que les frais d'annulation sont limités jusqu'à 12 semaines avant le départ, mais qu'ils augmentent fortement après ces 12 semaines.

POUR FINIR
Nous espérons que, d'après ces informations, vous arriverez à la conclusion qu'Euro-Sportring est le meilleur partenaire possible pour une aventure sportive. L'équipe d'Euro-Sportring est à votre service Vous êtes les bienvenus dans notre arène de tournois internationaux !

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Général
Les conditions générales s'appliquent à l'ensemble des services d'Euro-Sportring (ESR). Dans les présentes conditions générales, ESR désigne : les personnes qui sont liées à ESR en qualité d'administrateur, de salarié, de bénévole ou de représentant.

2. Inscription
Le contrat est conclu entre ESR et une personne agissant au nom du club sportif/groupe de voyage. L'inscription à un projet ESR se fait via le formulaire d'inscription imprimé ou numérique fourni par ESR. Le contrat est conclu à réception du formulaire d'inscription. Et de la confirmation ultérieure par ESR.

3. Paiements
Un acompte doit être versé au moment de l'inscription. Les paiements suivants devront se faire en conformité avec l'aperçu financier fourni par Euro-Sportring. Euro-Sportring se réserve le droit d'annuler le contrat et d'appliquer une pénalité d'annulation si un retard important était observé dans les paiements.

4. Prix du participant et augmentations de prix
1. Le montant du voyage est basé sur les données de nos fournisseurs connues au 1er juillet de chaque année. Bien que les prix aient été déterminés avec le plus grand soin par l'Euro-Sportring, celle-ci se réserve le droit d'ajuster les prix de manière provisoire.

2. En utilisant le(s) service(s) d'Euro-Sportring, le voyageur accepte que Euro-Sportring puisse augmenter le prix du voyage jusqu'à 8% si cette augmentation est la conséquence directe (i) de l'augmentation du prix de revient du carburant ou d'autres sources d'énergie, (ii) le niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage inclus dans le contrat prélevées par des tiers qui ne participent pas directement à l'exécution du voyage à forfait, y compris la taxe de séjour, les droits d'atterrissage et la taxe de départ ou d'arrivée dans les ports et les aéroports ou (ii) les taux de change applicables au voyage. L'Euro-Sportring en informera le voyageur au plus tard 20 jours avant le départ.

3. Si le prix du voyage augmente de plus de 8 % ou si l'augmentation du prix n'est pas notifiée au moins 20 jours avant le départ, le voyageur a le droit d'annuler le voyage sans avoir à payer de frais.

4a. Changements apportés par Euro-Sportring
1. Si l'Euro-Sportring est contrainte de modifier l'une des caractéristiques principales (y compris, mais sans s'y limiter, l'hébergement, la destination, les dates, la durée, le moyen de transport ou les repas) ou ne peut répondre aux souhaits particuliers du groupe de voyageurs avant le début du voyage, elle en informe le voyageur. Cela peut être le cas, entre autres, si - de manière non exhaustive - le logement est réclamé par la municipalité ou par un/des tiers, s'il y a un manque de personnel, une indisponibilité des transports et/ou une occupation insuffisante du logement. Cette modification sera communiquée au voyageur au plus tard 20 jours avant le début du voyage. Le voyageur aura la possibilité d'accepter les modifications proposées dans un délai raisonnable ou de résilier le contrat sans être redevable de frais de résiliation.

2. Si le voyage ne peut être effectué en raison de circonstances inévitables et extraordinaires, Euro-Sportring doit informer le voyageur du fait que le contrat sera résilié immédiatement et avant le début du voyage. L'Euro-Sportring n'est alors redevable d'aucune indemnité au voyageur.

5. Annulation
L'annulation doit être notifiée par écrit et prendra effet à la date de réception de cette lettre.

6. Conditions d'annulation

6.1 Annulation par l'association sportive

a. à partir du moment de la notification et 12 semaines avant le départ : € 12,00 par personne avec un maximum de € 225,00 par groupe.
b. entre 12 semaines et 1 semaine avant le départ : 40% de la somme totale du voyage.
c. sous 1 semaine avant le départ : 100% de la somme totale du voyage.

6.2 Annulation par ESR pour cause de force majeure
Cette disposition renvoie à la force majeure en cas :

a. d'interdiction de voyager émise par une autorité gouvernementale compétente qui empêche le club de participer au tournoi ;
b. d'interdiction d'organisation du tournoi émise par une autorité compétente à la suite de laquelle le tournoi ne peut avoir lieu.

Dans de tels cas, le contrat de participation sera résilié de plein droit et les paiements reçus seront remboursés par Euro-Sportring au club après avoir retenu € 12,00 par participant inscrit. Le montant de € 12,00 par participant sera converti en bon de voyage avec une prime de 20 % valable 2 ans.

7. Accompagnement
Chaque groupe de voyageurs doit être accompagné par au moins deux adultes. Les accompagnateurs doivent être désignés sur le formulaire d'inscription fourni par l'ESR.

Les accompagnateurs sont principalement chargés :

a. de faire en sorte que les membres du groupe, tant au niveau du groupe qu'individuel, aient un comportement correct et sportif sur le complexe sportif, dans les logements et les bus, et
b. des dommages causés par les actions d'un ou plusieurs membres du groupe aux biens de tiers avec lesquels ESR a une relation contractuelle (par exemple organisateur, hôtelier, transporteur), et
c. d'autres groupes de voyageurs participant au programme en raison d'une blessure.

8. Durée du voyage
La durée du voyage est indiquée en jours complets. Le jour du déplacement ainsi que le jour du retour sont considérés comme des jours entiers.

9. Règlement intérieur
Des règlements intérieurs sont appliqués dans certains logements tels les écoles, les centres de jeunes et certains hôtels. Les participants sont invités à respecter celui-ci.

10. Programme sportif
Euro-Sportring intervient en tant qu'intermédiaire durant le déroulement du programme souhaité. Les organisateurs et Euro-Sportring se réservent le droit de modifier le programme si des raisons valables l'exigent. Euro-Sportring n'est responsable d'aucune omission, même partielle dans le programme sportif, dû à des circonstances indépendantes de son contrôle.

11. Responsabilité
ESR et/ou l'organisateur du programme sportif ne sont pas responsables des dommages de quelque nature que ce soit pendant ou en relation avec le voyage, y compris la participation au programme sportif, sauf si les dommages ont été causés par une négligence grave de la part d'ESR et/ou de l'organisateur du programme sportif.

12. Exclusion
S'il s'avère qu'un ou plusieurs membres du groupe provoquent des nuisances, à l'instar d'un grave préjudice à la bonne relation entre ESR et l'organisateur du programme sportif et/ou ses fournisseurs (transporteurs, hébergeurs, etc.), les membres du groupe en question pourront être exclus de toute participation ultérieure. Tous les frais occasionnés seront encourus par les membres concernés du groupe.

Les membres exclus du groupe, y compris leur équipe, n'auront pas droit à un remboursement ou à d'autres formes de compensation, par exemple parce qu'ils n'auront pas pu participer pleinement au programme.

13. Réclamations et restitutions
Les réclamations doivent être directement faites auprès de l'employé d'ESR présent sur le terrain et du prestataire. Si le problème ne peut pas être résolu sur place, il faut alors prendre contact par téléphone avec le siège d'ESR aux Pays-Bas. Les réclamations et les demandes de remboursement peuvent être traitées uniquement si elles sont faites par écrit et reçues sous 2 semaines après le voyage.

14. Dispositions définitives
Les présentes conditions générales sont régies par le droit néerlandais. Ces conditions s'appliquent à toutes les obligations entre ESR et le club sportif en tant que cocontractant, quel que soit le domicile des parties impliquées dans toute obligation et quel que soit le lieu où un engagement a été conclu ou a été ou aurait dû être exécuté. Tous les autres groupes et participants ainsi que leurs accompagnateurs ayant recours aux services de l'ESR sont assimilés à des clubs sportifs.

15. Généralités
Lors de l'inscription à un projet, il est supposé que les dirigeants du club sportif participant, les accompagnateurs et les membres individuels du groupe ont pris note et accepté les conditions générales décrites ci-dessus et que tous les engagements avec ESR sont pris par une personne autorisée. L'accompagnateur attire également l'attention des membres du groupe sur le règlement intérieur en vigueur et les règles de conduite du projet et veille à leur respect.